



Terrain vendu et pas reçula somme

Par **catherinelaine5**, le **03/12/2011** à **15:58**

Bonjour,rnJ'ai vendu mon terrain à la Mairie de St Brice Courcelles(51) -l'acte notarié datant du 5 juillet 2011- rnNous sommes début décembre 2011, et le notaire ne m'a toujours pas débloqué les fonds ; soit disant qu'il attend le feu vert des Hypothèques. Je garantie sur l'honneur que ce dernier n'est pas hypothéqué. rnQue puis je faire pour débloquer la situation, car j'attends après l'argent ?rnSuis je en droit de demander un dédommagement ? rnrnRem : l'acte de vente stipule que l'usage de mon terrain en jardin potager m'est laissé jusqu'à fin décembre et - est stipulé par l'acheteur- que si je n'ai pas quitté les lieux au 1 janvier 2012 je leur devrait 100€ par jour de retard.rnQue suis-je en droit de faire au 1er janvier 2012 sije n'ai toujours pas touché les fonds ?

Par **pat76**, le **03/12/2011** à **19:51**

BonjourrrnrnBous envoyez une lettre recommandée avec accusé de réception au notaire dans laquelle vous le mettez en demeure de vous payer la somme qui doit vous revenir suite à la vente de votre terrain dans les 15 jours au plus tard à la r&éception de votre lettre.rnrnVous lui précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous l'assignerez devant la juridiction compétente pour faire valoir vos droits et ne manquez pas de reclamer des dommages et intérêts.rnrnVous lui indiquez que vous allez informer le Président de la Chambre départementale des Notaires de la situation.rnrnrnVous garderez une copie de votre lettre.